



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 5 mai 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Augmenter la superficie maximale d'un bâtiment complémentaire à 111,48m² au lieu de 100m². Augmenter la hauteur à mi-pignon d'un bâtiment complémentaire à 6,52m au lieu de 5m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 3441 Route 157
Lot 3 348 079 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 avril 2025.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier